L'édito du Maire

L'année 2017, déjà bien entamée, sera une année marquée par de nombreuses élections qui auront un impact direct sur notre quotidien.

En janvier, la Communauté de Communes Val de Sully s'est mise en place. Cette structure, déjà importante pour nos communes, va continuer à prendre de l'ampleur.

Les élections présidentielles et législatives verront un renouvellement des dirigeants de notre pays, sans oublier le renouvellement partiel du sénat en septembre. Au niveau communal, nous allons continuer la mise en place des projets d'aménagements ou d'améliorations validés en conseil municipal en adéquation avec notre budget. En fil rouge sur l'année : la réhabilitation du logement communal et l'audit de sécurité du bourg.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés de l'avancée de nos réalisations grâce à ce bulletin qui s'attache à vous informer au mieux de l'évolution de votre commune.

Philippe Thuillier

Sommaire

Vœux du Maire.....page 2
Communauté de Communes du Val de Sully.....page 3
PLU, Recensement 2017.....page 4
Le presbytère, Sophrologie.....page 4
Gîte des bords de Loire.....page 4
Chenilles processionnaires, SICTOM.....page 5
Port du casque pour les enfants à vélo.....page 5
Entretien des fossés.....page 5
Brûlage des végétaux.....page 6
Friches des Parterres, Audit sécurité.....page 6
CCAS, CNI.....page 6
Etat civil.....page 7
Le château d'eau, le Recensement Jeunes.....page 7
Complémentaire santé.....page 8
Autorisation sortie de territoire, Conseils Gendarmerie...page 8
Pêle-mêle photos 2016.....page 9

Ce bulletin a été réalisé par la Commission Communication

Mairie de Germigny Tél : 0238582703 ***site internet :*** www.germigny-des-pres.fr mairie-germigny@wanadoo.fr

Les Vœux du Maire

Belle cérémonie, le samedi 14 janvier 2017, à la salle des fêtes de Germigny des Prés en présence d'une centaine de personnes.

Le Maire, Philippe Thuillier, entouré du conseil municipal a présenté ses vœux aux élus, aux associations, aux forces de l'ordre, aux employés communaux et aux Germignons.

A cette occasion, il a félicité les forces de l'ordre qui sont maintenant mobilisées depuis 2 ans et qui réalisent un travail considérable sur le terrain.

Il a rappelé la situation catastrophique que notre région a connu fin mai, début juin lors des inondations ainsi que l'investissement des élus, des employés et des habitants qui se sont mobilisés pour parer à ces évènements.

Monsieur le Maire a ensuite présenté les réalisations 2016 que le public a pu visionner et apprécier grâce à un diaporama qui les mettait en image.

Cette année, 4 personnes ont été récompensées pour leurs actions actives et reconnues au sein de la commune :

- Monsieur Michel Crozes : médaille d'argent pour les 20 années de service remise par Mr Claude De Ganay, Député du Loiret
- M. Jean-Pierre Boullier : médaille d'argent pour les 20 années de service, remise par Mme Valérie CORRE, Députée du Loiret
- M. Gilbert Gessat : médaille d'argent pour les 20 années de service, remise par Mr Alain ACHE, Président de la Communauté de Communes Val de Sully (par intérim, en attendant l'élection de l'après-midi)
- Madame Odile Asselin : médaille de vermeil pour les 30 années de service, remise par Mr Jean-Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire et Conseiller Départemental .

Ensuite, il nous a présenté les projets et les perspectives 2017 (PLU, poursuite des mises en conformité, audits éclairage et sécurité, réhabilitation du logement communal, commission jeunes, …) et la mise en place de notre nouvelle Communauté de Communes : **Val de Sully**.

Cette cérémonie, moment d'échange et de convivialité s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Mairie de Germigny Tél : 0238582703 ***site internet :*** www.germigny-des-pres.fr mairie-germigny@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Val de Sully

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Val de Sully (CCVdS) est officiellement constituée. Elle est composée de 19 communes : Bonnée, Bray/St Aignan, Cerdon, Dampierre en Burly, Germigny des Prés, Guilly, Isdes, Les Bordes, Lion en Sullias, Neuvy en Sullias, Ouzouer sur Loire, St Aignan le Jaillard, St Benoit sur Loire, St Florent le Jeune, St Père sur Loire, Sully sur Loire, Vannes sur Cosson, Viglain, Villemurlin qui représentent près de 25 000 habitants.

L'élection de l'équipe dirigeante (bureau) a eu lieu le 14 janvier :

Rôle	Nom/prénom	Fonction municipale	Délégation communautaire
Présidente	Nicole LEPELTIER	Maire de Villemurlin	
1er vice-président	Jean-Luc RIGLET	Maire de Sully s/ Loire	politique de la ville et action économique
2è vice-président	Michel AUGER	Maire de Bonnée	Développement du territoire, commerce, artisanat, agriculture
3è vice-président	Philippe THUILLIER	Maire de Germigny	finances
4è vice-président	Luc LEFEBVRE	Maire de Bray/St Aignan	Travaux (neufs et entretien)
5è vice-président	Nicole BRAGUE	Maire de Guilly	Environnement, cadre de vie et aménagement de l'espace
6è vice-président	Patrick FOULON	Maire de St Père	Tourisme et patrimoine
7è vice-président	Gérard BOUDIER	Maire de Les Bordes	Prospective et innovation
8è vice-président	Lucette BENOIST	Adjointe Viglain	Action sociale
9è vice-président	Jean-Claude ASSELIN	Adjoint St Benoit	Culture et communication

Par ailleurs, chaque vice-président est en charge d'animer des commissions relatives à ses délégations. Les commissions sont constituées d'élus communautaires mais aussi d'élus municipaux ne siégeant pas à la Communauté de Communes.
Jusqu'en juin 2017, un conseil communautaire (44 membres) se tiendra une fois par mois (conseil public, le mardi), une réunion de bureau (président + vice-présidents) 2 fois par mois et un conseil des maires des 19 communes une fois par mois. La périodicité des réunions sera peut-être revue à partir de septembre, en fonction de l'avancement des projets.
Si le travail de fusion, sur le papier, a été commencé mi-2016, les mois à venir s'annoncent très chargés dans la mesure où cette fusion devra maintenant se faire sur le terrain avec une harmonisation des compétences exercées sur les 2 territoires réunis mais également avec une harmonisation des modes de fonctionnement. Sans oublier que de nouvelles compétences actuellement exercées par les communes devront, loi NOTRe oblige, être transférées à la CCVdS dans les années à venir (eau et assainissement, entre autres)
Un sacré challenge dont nous vous tiendrons informés de l'évolution.

elections 2017

Elections 2017

Pour les élections présidentielles, les dimanches 23 avril et 7 mai, le bureau de vote (salle du Conseil Municipal) sera ouvert de 8h à **19h**. Pour les élections législatives, les dimanches 11 et 18 juin, le bureau de vote (salle du Conseil Municipal) sera ouvert de 8h à **18h**.
Pour les électeurs ne pouvant se déplacer le jour du vote, les procurations sont à solliciter auprès de la Gendarmerie de Chateauneuf sur Loire.

Mairie de Germigny Tél : 0238582703 ***site internet :*** www.germigny-des-pres.fr mairie-germigny@wanadoo.fr

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Le 26 janvier dernier avait lieu à la salle des fêtes une réunion publique de présentation des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables. Après une présentation de nos atouts et de nos points faibles, le cabinet Morellon a présenté les orientations de notre futur document d'urbanisme. Cette présentation est disponible sur le site internet de la commune. Prochaine étape : rencontre des services de l'état à qui nous présenterons ce même document.

Recensement 2017

En raison de la mise en place cette année de la nouvelle procédure de déclaration sur Internet, il y a eu quelques « cafouillages », impliquant des relances de l'INSEE vers la mairie et de la mairie vers les habitants. Mais tout est bien qui finit bien, le recensement de la population s'est terminé le 18 février dernier dans le délai imparti. A noter un taux de réponse sur internet par foyer, légèrement supérieur à 50%. Dès que nous aurons les résultats officiels de ce recensement, nous vous les communiquerons. Merci aux agents recenseurs, Amanda LE BRUSQUET et Magalie LECONTE ainsi qu'à Camille BENOITON agent coordinateur, pour leur implication, et merci aux habitants pour l'accueil que vous leur avez réservé.

Le presbytère

Depuis quelques années, nous nous posions la question de l'affectation du presbytère qui était devenu un gite en location longue durée (un ou plusieurs mois). Inoccupé, ce bâtiment commençait à se dégrader, même si en hiver il restait chauffé. Lors de sa séance de janvier, le Conseil Municipal a décidé de louer 2 pièces au rez-de-chaussée à Mme Cavier pour y exercer une activité de sophrologie à partir de février 2017, mais aussi de louer la cuisine à la Poste pour la pause déjeuner de ses agents à partir de mai/juin. Un coup de « rafraîchissement » des peintures des menuiseries et des grilles est en cours pour donner une nouvelle jeunesse à cette magnifique bâtisse faisant partie intégrante de notre patrimoine.

Sophrologie et relaxologie :

« Que l'on cherche à dénouer certaines problématiques privées ou professionnelles, ou tout simplement à accéder à un mieux-être global, la sophrologie offre de nombreux champs d'application dans la vie quotidienne ».
Mme Cavier exerce une activité de sophrologie dans le presbytère depuis le mois de février.
Vous pouvez la contacter au 06 19 77 43 28.

Au gîte des bords de Loire : meublé touristique

A partir de fin mars, Mme Kopp, propriétaire du gîte des bords de Loire, proposera à la location touristique une maison meublée au 22 route de Chateauneuf. Possibilité de location à la semaine, week-end ou pour quelques jours de cet hébergement rénové en 2016, entièrement équipé et composé, entre autres, de 4 chambres.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme Kopp au 02 38 58 21 15 ou 06 81 19 06 60.
Mail : **contact@kopp.fr** facebook : **https://www.facebook.com/gitedesbordsdeloire/** (pas encore de site web)

Chenilles processionnaires du pin

A l'automne : Les écopièges entourant le tronc de l'arbre, sont un passage obligé pour les chenilles qui vont se métamorphoser. L'écopiège permet de piéger les chenilles dans le sac suspendu évitant ainsi l'enfouissement dans le sol où elles peuvent séjourner jusqu'à 5 ans.
Vous trouverez sur le site une plaquette explicative : **https://goo.gl/WsKkmH**
Pour garantir une efficacité tout au long de l'année, nous vous recommandons de combiner des solutions toutes disponibles à **http://boutique.fredon.fr**
Tél : 05 62 19 22 30 **contact@fredon.fr**
www.fredon.fr

SICTOM

Attention aux règles de ramassage

Depuis le 1er janvier :

Couvercle non fermé et/ou sac au sol =

Poubelle non ramassée

Le casque désormais obligatoire pour les enfants à vélo

À partir du 22 mars, les enfants de moins de douze ans conducteurs ou passagers d'un vélo devront obligatoirement être munis d'un « *casque attaché* ».
Le décret est paru au Journal officiel, et il suit les recommandations du Comité interministériel pour la sécurité routière (CISR), qui avait prescrit une telle obligation pour les enfants en octobre 2015. Le texte précise que si le conducteur du vélo est un adulte, c'est à lui qu'il revient de s'assurer du port du casque pour l'enfant transporté. Même chose dans le cas où un adulte accompagne un ou plusieurs enfants à vélo. Si les forces de l'ordre constatent le non-respect de ces dispositions, elles pourront sanctionner l'adulte d'une amende de quatrième classe (135 euros).

Entretien des fossés :

Le problème d'écoulement des eaux de pluie est un problème récurrent qui a été exacerbé lors des inondations de 2016. Lors de sa dernière réunion, la commission des travaux a analysé les points délicats. 2 causes ont été identifiées :

- un mauvais entretien des entrées de propriété (maison individuelle, champ) : c'est au propriétaire de s'assurer que rien n'empêche le passage de l'eau de l'amont vers l'aval au niveau du busage
- des fossés partiellement rebouchés au fil du temps. La commune assume ses responsabilités et a défini un plan d'entretien des fossés sur 3 ans, permettant ainsi qu'une bonne partie des écoulements du territoire soit améliorée. Par ailleurs, dans le bourg, à l'entrée du Mesnil (chemin de Bonneau) et rue du Champ Marteau, nous avons réalisé un hydrocurage permettant d'améliorer l'écoulement dans les réseaux enterrés.

RAPPEL : Brûlage de végétaux interdit

Le brûlage extérieur de tous déchets (papiers, cartons, plastique, végétaux…) est strictement interdit et verbalisable. Outre les nuisances de voisinage et/ou les risques d'incendie, il augmente la pollution atmosphérique en dégageant des particules toxiques.
Renseignez-vous auprès du SICTOM (02.38.59.50.25 ou **www.sictom-chateauneuf.fr**) pour obtenir un composteur qui pourrait accueillir certains de vos déchets verts, le surplus devant être déposé en déchetterie. Quant à vos papiers et emballages, des conteneurs sont à disposition chemin des Manteaux.

Les Friches des Parterres

Le Conservatoire des Espaces Naturels organise 2 visites/balades sur le site protégé « les friches des parterres » des bords de Loire à Germigny.
Le samedi 13 mai à 10h00, sortie permettant de découvrir la "renaissance" de la nature. La balade sera suivie d'un déjeuner. Participation : 4€/adulte. Inscription obligatoire avant le 11 mai au 02 38 59 97 29
Le samedi 24 juin à 9h30, vous pourrez observer et identifier les Espèces Exotiques Envahissantes qui s'installent dans notre paysage et sont parfois néfastes à la biodiversité. Gratuit.

Plus amples renseignements, sur **www.cen-centrevaldeloire.org** ou par mail **siege.orleans@cen-centrevaldeloire.org**

Audit sécurité du bourg

Régulièrement, vous pouvez apercevoir le radar pédagogique de la police intercommunale dans le bourg de notre commune. Les vitesses relevées sont parfois très importantes et mettent en danger ceux qui empruntent les voies de circulation. Face à ce constat, en 2016, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser un audit piloté par le Conseil Départemental.
Le 3 mars, la réunion de lancement de ce projet s'est tenue avec le cabinet INGEROP sélectionné par le Conseil Départemental. Le périmètre de l'étude est le suivant :

- Entrée route de St Benoit de l'aménagement vers le centre
- Entrée route de Châteauneuf de l'angle de la rue du Moulin vers le centre
- Entrée route de St Martin de l'angle de la rue du Cimetière vers le centre

Des mesures de trafic ainsi qu'une analyse des lieux (ne soyez pas surpris si vous voyez des personnes en gilet jaune prendre des photos près de chez vous !) seront réalisées, permettant d'élaborer un diagnostic pour mai. En juin, des propositions d'aménagement nous serons remises, constituant la dernière étape de la prestation.

CCAS

Les 23 et 24 décembre derniers, Mr le Maire et les membres du CCAS ont eu le plaisir de visiter nos anciens afin de leur présenter une bonne année, prendre de leurs nouvelles et leur remettre un colis contenant des produits de notre région. Les remerciements chaleureux reçus nous indiquent que cette action, qui permet de garder le contact, est très appréciée par nos aînés.

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1er mars les CNI doivent être biométriques, la mairie de Germigny n'étant pas équipée pour cette procédure, vous devez vous adresser à Chateauneuf s/ Loire ou Sully s/ Loire qui seront en mesure de traiter votre demande. Ce regroupement sur 2 mairies implique des délais de plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous. Anticipez vos demandes (notamment pour les examens de fin d'année scolaire).
Vous pouvez également créer votre pré-demande en ligne : sur **http://predemande-cni.ants.gouv.fr**

Etat Civil (du 1/12/2016 au 28/02/2017)

Naissance : ROYOL Pierre le 13 décembre 2016

Mariage et décès : néant

Le Château d'eau

de Saint Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Nouvelle activité à Saint Martin d'Abbat, avec mur d'escalade, alpinisme indoor, où on pratique la varappe en surplomb ?

Non ! Le réservoir du château d'eau du SEA SMAGY n'est pas devenu le terrain de jeu favoris de quelques alpinistes en mal de sensation. Ce fut, fin janvier 2017, le lieu où s'est pratiquée une activité encore mal connue :

Celle des *CORDISTES*, qui consiste à réaliser des travaux d'accès difficile et suspendus à une corde.

En effet, lors d'une inspection de l'Agence Régionale de Santé, celle ci avait signalé la présence d'*épaufrures* sous la coupole du réservoir. Les *épaufrures* sont des dégradations des bétons pouvant entrainer la mise à nu des aciers des bétons armés, suite à la corrosion de ces armatures.

Une entreprise spécialisée a donc été missionnée pour entreprendre ces réparations à l'intérieur du réservoir. Le réseau de distribution a été connecté provisoirement au réseau de Bray-Bouzy-Saint Aignan et le réservoir vidé. Le béton éclaté par la corrosion a été éliminé, les aciers apparents ont été brossés, puis passivés et les épaufrures rebouchées au mortier de résine.

A la demande de l'ARS, une gargouille a été installée afin d'évacuer les eaux de pluie de l'acrotère.

Celles-ci étant auparavant évacuées vers le trop-plein, avec le risque de fuite dans le réservoir.

L'échelle d'accès depuis la tourelle pour descendre dans le réservoir, était en acier et endommagée par la corrosion, elle a été remplacée par une échelle en inox.

Vous êtes un jeune de + de 16 ans et 3 mois : faites vous recenser, c'est obligatoire et nécessaire pour de nombreuses démarches administratives.
Pour plus d'information :www.defense.gouv.fr/jdc

Mairie de Germigny Tél : 0238582703 ***site internet :*** www.germigny-des-pres.fr mairie-germigny@wanadoo.fr

Complémentaire Santé :

LOIRET Santé : Le Département du Loiret, en partenariat avec ACTIOM, association d'assurés, propose une complémentaire santé accessible à tous les Loirétains. Renseignements sur : **www.mondepartementmasante.org**

Complémentaire santé AXA : la société AXA organise une réunion publique le jeudi 11 mai à 19h30 dans la salle du conseil afin de présenter ses produits. Un bon moyen d'obtenir des informations et devis comparatifs.

L'autorisation de sortie du territoire (AST) est redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.
Lors des déplacements, l'enfant doit présenter les trois documents suivants :

. Sa pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination)
. Une photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire (CNI ou passeport)
. Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Le formulaire est disponible sur le site service-public.fr ou en mairie.

Gendarmerie nationale

COMMENT METTRE EN ÉCHEC LES CAMBRIOLEURS

Il est à déplorer un nombre important de cambriolages dans différents secteurs du département.
À cet effet, il est important de rappeler quelques consignes élémentaires pour protéger ses biens.

Avant votre départ de longue durées

- ✓ n'enregistrez pas d'informations relatives à votre absence sur votre répondeur téléphonique et/ou sur votre messagerie email ;
- ✓ faites effectuer un transfert d'appels téléphoniques pour donner l'illusion d'une présence ;
- ✓ ne laissez pas à l'extérieur de votre propriété, des objets qui pourraient permettre à des cambrioleurs de pénétrer chez vous par effraction (tournevis, barres métalliques, pied de biche, outil de jardinage) ou par escalade (échelle) ;
- ✓ optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements ;
- ✓ équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance ;
- ✓ laissez vos clefs à un voisin ou à une personne de confiance ou au moins informer votre voisinage proche de votre départ
- ✓ si vous partez en vacances, signalez votre absence à votre brigade de gendarmerie qui assurera des passages réguliers de votre domicile. L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année ;

Si vous vous absentez temporairement de votre domicile :

- ✓ pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages,...) et à fermer les volets la nuit tombée ;
- ✓ créez l'illusion d'une présence dans la maison (utilisez un programmateur pour allumer une ou plusieurs ampoules).

Si vous êtes dans votre domicile (home jacking) :

- ✓ pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages,...) et à fermer les volets la nuit tombée. Une Vérification systématique avant d'aller vous coucher s'impose ;
- ✓ verrouillez votre véhicule stationné sur votre propriété. Ne laissez pas les clés à proximité de l'entrée de votre domicile. Les papiers de la voiture ne doivent pas être dans le véhicule.

Si vous êtes témoin de faits qui vous paraissent inhabituels dans votre rue ou quartier :

- ✓ ayez le réflexe du « 17 », la rapidité de l'information est gage d'une meilleure efficacité de l'action des forces de sécurité ;
- ✓ tout renseignement même anodin peut-être utile aux gendarmes.

La sécurité est l'affaire de tous, c'est avec le concours de la population que la gendarmerie nationale pourra lutter plus efficacement contre les cambriolages.

N'hésitez pas non plus à contacter la police intercommunale :
Tél : 02.38.35.30.89 – 02.38.35.63.19 mail : policeintercommunale@cc-valdoretforet.com

2016 en images

La Rentrée Scolaire

La Commémoration du 11 Novembre

La Réserve Incendie

Le nouvel Accueil

Le Spectacle de Noël

Les Inondations

La Fête de la Musique

Le Comice Agricole

Les travaux

Les Maisons Fleuries

Les Jeux du Grand Clair

L'éclairage

La Nouvelle Bonnée

L'Oratoire ...
... passé au scanner

La Fête du Village

La Maison aux Insectes

Les Médaillés

Jean-Pierre Boullier
20 ans de service

Gilbert Gessat
20 ans de service

Michel Crozes
20 ans de service

Odile Asselin
30 ans de service

Mairie de Germigny Tél : 0238582703 ***site internet :*** www.germigny-des-pres.fr mairie-germigny@wanadoo.fr